

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 142

23 janvier 2010

SOMMAIRE

AEIF LH Sub 01 S.à r.l.	6797	Octopussy S.A.	6793
AL S.A.	6774	Olive S.A.	6771
Bodycote Luxembourg Holdings Sàrl	6792	O-Metall Finport Luxembourg S.A.	6814
Caro Invest S.A.H.	6815	OML Buildings	6814
Caro Invest S.A.H.	6781	OML Buildings	6814
Centre Capital s.à r.l.	6796	OML East West Trading Company S.A.	6813
CIGI S.A.	6815	OML Marketing SA	6811
CTG Participations S.A.	6801	Oso Group S.A.	6782
De Hauke Finance S.A.	6812	Our World Equity S.A.	6812
Dommel Investments S.A.	6782	Parcadia Asset Management S.A.	6813
Edgewater S.A.	6806	Parc Helfent Participations S.A.	6797
Euro Gastronomie, S.à r.l.	6807	Peinture Güth S.à r.l.	6815
Fajavest S.A.	6795	RES LuxCo	6774
Familienblatt - Editions Luxemburgensia	6806	Rivera & Cie s.e.n.c.	6794
F.I.E.E. S.A.	6781	Saphir Capital Partners S.A.	6784
Foudre Participations S.A. Luxembourg	6793	Selenia	6816
Gest.Ge. S.A.	6816	St.Quadrat S.A.	6783
Global Equities and Real Estate S.A.	6783	Sub Lecta 1 S.A.	6804
Hôtel Central	6801	Sub Lecta 2 S.A.	6792
IK Investment Partners S.à r.l.	6791	Sylvain Holding S.A.	6807
Kolodziej-Hoffmann S.A.	6770	Take Off Sàrl	6814
Lecta S.A.	6805	Threadneedle Asset Management Hol- dings Sàrl	6794
Maginvest S.A.	6783	Vap International S.A.	6807
Millilux S.à r.l.	6816	Waalfin Holding S.A.	6811
Naguir des Roches S.à r.l.	6792	Zibeline Holding S.A.	6805
Nextstep Equity S.A.	6794		

Kolodziej-Hoffmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, Op der Haardt.

R.C.S. Luxembourg B 106.539.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2009 der Aktiengesellschaft KOLODZIEJ-HOFFMANN S.A. mit Sitz in L-9999 WEMPERHARDT, 1, Op der Haardt, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 106.539 geht folgendes hervor:

1. Beschluss

* Die Generalversammlung beschließt das Mandat des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes, die dies annimmt, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfindet, zu verlängern:

HOFFMANN Anita, wohnhaft zu L-9991 WEISWAMPACH, Am Hock 4

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

* Die Generalversammlung beschließt folgende Verwaltungsratsmitglieder mit sofortiger Wirkung abzurufen:

HOFFMANN Werner, wohnhaft zu B-4784 ST. VITH, Atzerath

KOLODZIEJ Paul, wohnhaft zu L-9905 TROISVIERGES, Grand-Rue, 39

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

* Die Generalversammlung beschließt die Ernennung von folgenden Verwaltungsratsmitgliedern, die dies annehmen, und deren Mandate bis zur Generalversammlung laufen, die im Jahre 2015 stattfindet:

KOLODZIEJ Gérard, wohnhaft zu L-9905 TROISVIERGES, Grand-Rue, 39

KOLODZIEJ David, wohnhaft zu L-9905 TROISVIERGES, Grand-Rue, 39

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

2. Beschluss

* Die Generalversammlung beschließt das Mandat des folgenden delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, die dies annimmt, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfindet, zu verlängern:

HOFFMANN Anita, wohnhaft zu L-9991 WEISWAMPACH, Am Hock 4

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

* Die Generalversammlung beschließt Herrn Paul KOLODZIEJ, verstorben, mit sofortiger Wirkung als delegiertes Verwaltungsratsmitglied abzurufen.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

* Die Generalversammlung beschließt, dass die Gesellschaft ab sofort durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet werden kann.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

3. Beschluss

* Die Generalversammlung beschließt Herrn Guy MULLER, wohnhaft zu L-8020 STRASSEN, 12, rue de la Paix mit sofortiger Wirkung als Kommissar abzurufen.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

* Die Generalversammlung beschließt Frau HANSEN Katrin, wohnhaft zu B-4780 St. Vith, Rodterstrasse 38, die dies annimmt, als Kommissar der Gesellschaft zu ernennen. Das Mandat läuft bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfindet.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

4. Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt die Änderung des Straßennamens des Gesellschaftssitzes, die von der Gemeinde Weiswampach vorgenommen wurde und ab dem 1. November 2007 in Kraft getreten ist. Hierdurch lautet die neue Adresse der Gesellschaft wie folgt:

1, Op der Haardt, L-9999 WEMPERHARDT

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Wemperhardt, den 15. Juni 2009.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2010004987/54.

(090198907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Olive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.543.

In the year two thousand and nine, on the third of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "OLIVE S.A.", having its registered office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, incorporated by a notarial deed, on June 13, 2001, published in the Mémorial C number 1197 of December 19, 2001. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of the 27th of March 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1182 of June 17, 2006.

The meeting is presided over by Mrs Danielle SCHROEDER, company director, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Fadhila MAHMOUDI; private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all 310 (three hundred and ten) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Conversion of the corporate capital from United States Dollars into Euros at an exchange rate US\$ / Euro as of 31st January 2009 being ZERO point SEVENTY-EIGHT (0.78) EURO for ONE (1.-) UNITED STATES DOLLAR, with effect from 31st January 2009 to set the corporate capital at TWENTY-FOUR THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY EUROS (24.180.- €) with temporarily abolition of the par value of the three hundred and ten shares.

2. Increase of the share capital by SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED AND TWENTY EUROS (6.820.-€) in order to raise it from TWENTY FOUR THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY EUROS (24.180.- €) to THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31.000.- €) without creation of new shares, entirely paid up in cash.

3. To fix the nominal value of the THREE HUNDRED and TEN (310) shares at ONE HUNDRED EUROS (100.- €) each.

4. To amend article three of the articles of incorporation of the company concerning the corporate capital to read as follows:

Art. 3. "The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31.000.- €), represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) shares of ONE HUNDRED EUROS (100.- €) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those for which the Law prescribes the registered form.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to convert the share capital from United States Dollars into Euro at an exchange rate US\$ / Euro as of 31st January 2009 being ZERO point SEVENTY-EIGHT (0.78) EURO for ONE (1.-) UNITED STATES DOLLAR, so as to set the corporate capital with effect from 31st January 2009 at TWENTY-FOUR THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY EUROS (24.180.- €) with temporarily abolition of the par value of the three hundred and ten (310) shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED AND TWENTY EUROS (6.820.-€) in order to raise it from TWENTY FOUR THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY EUROS (24.180.- €) to THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31.000.- €) without creation of new shares.

The increase of capital has been fully paid up in cash by the existing shareholders in the proportion of their participation in the Company, so that the amount of SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED AND TWENTY EUROS (6.820.-€) has been put at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The meeting resolves to fix the nominal value of the THREE HUNDRED and TEN (310) shares at ONE HUNDRED EUROS (100.- €) each.

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article three of the articles of incorporation of the company concerning the corporate capital to read as follows:

Art. 3. "The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31.000.- €), represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) shares of ONE HUNDRED EUROS (100.- €) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law."

The dispositions regarding the authorized capital are deleted.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am dritten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft OLIVE S.A., mit Sitz in L-2320 Luxemburg, 21,boulevard de la Pétrusse, die gegründet wurde gemäß notarieller Urkunde, am 13. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1197 vom 19. Dezember 2001. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. März 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1182 vom 17. Juni 2006.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Danielle SCHROEDER, Gesellschaftsdirektor, geschäftsansässig in Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Fadhila MAHMOUDI, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Antoine HIENTGEN, Economist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche 310 (dreihundertzehn) Aktien der Gesellschaft vertreten sind und die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen kann, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Dollars der Vereinigten Staaten von Amerika in Euro zum Wechselkurs vom 31. Januar 2009 von NULL Komma ACHTUNDSIEBZIG EURO (0,78) für EINEN US Dollar (1,-) mit Wirkung zum 31. Januar 2009, Festlegung des Gesellschaftskapitals auf VIERUNDZWANZIGTAUSENDEINHUNDERTUNDACHTZIG EUROS (EUR 24.180.-) mit vorübergehender Abschaffung des Nominalwertes der DREI HUNDERT ZEHN (310) Aktien.

2.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von SECHSTAUSEND ACHTHUNDERTUNDZWANZIG Euros (EUR 6.820.-) um es von VIERUNDZWANZIGTAUSENDEINHUNDERTUNDACHTZIG Euros (EUR 24.180.-) auf EINUNDREISSIGTAUSEND Euros (EUR 31.000.-) zu erhöhen, ohne Ausgabe von neuen Aktien voll in bar eingezahlt.

3.- Bestimmung des Nominalwertes der DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien auf EINHUNDERT Euros (EUR 100.-) je Aktie.

4.- Entsprechende Abänderung von Artikel drei der Satzung betreffend das Gesellschaftskapital um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

"Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND Euros (EUR 31.000.-) eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je EINHUNDERT Euros (EUR 100.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben."

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst die Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Dollars der Vereinigten Staaten von Amerika in Euro zum Wechselkurs vom 31. Januar 2009 von NULL Komma ACHTUNDSIEBZIG EURO (0,78) für EINEN US Dollar (1,-) und somit das Gesellschaftskapital mit Wirkung zum 31. Januar 2009 auf VIERUNDZWANZIGTAUSEND EINHUNDERTUNDACHTZIG EUROS (EUR 24.180.-) festzulegen mit vorübergehender Abschaffung des Nominalwertes der DREI HUNDERT ZEHN (310) Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um SECHSTAUSEND ACHTHUNDERTUNDZWANZIG Euros (EUR 6.820.-) aufzustocken um es von VIERUNDZWANZIGTAUSENDEINHUNDERTUNDACHTZIG Euros (EUR 24.180.-) auf EINUNDREISSIGTAUSEND Euros (EUR 31.000.-) zu erhöhen, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Die Kapitalerhöhung wurde vollständig in bar eingezahlt durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, sodass der Betrag von SECHSTAUSEND ACHTHUNDERTUNDZWANZIG Euros (EUR 6.820.-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich festgestellt wurde.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien auf je EINHUNDERT Euros (EUR 100.-) festzulegen.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel drei der Satzung betreffend das Gesellschaftskapital abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

"Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND Euros (EUR 31.000,-) eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je EINHUNDERT Euros (EUR 100.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben."

Die Bestimmungen in Artikel 3 betreffend das genehmigte Kapital sind gestrichen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der gegenwärtigen Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.500.-

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53760. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 21. Dezember 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010005632/162.

(090200034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

AL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 38.703.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 10 mars 2009 que:

- Que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes suivants ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

Monsieur Peter Caspar, administrateur

Monsieur Bernard Elvinger, administrateur et administrateur-délégué

Madame Heike Zimmer, administrateur

Monsieur Robert Petry, commissaire aux comptes

- Que l'administrateur suivant a démissionné de ses fonctions:

Madame Tiny Wulms

- Que l'administrateur et administrateur-délégué suivant a changé d'adresse:

Monsieur Bernard Elvinger, du 60 rue de la Forêt L-7227 Bereldange au 138 route de Diekirch L-7220 Walferdange

Walferdange, le 22 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003776/22.

(090197685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

RES LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 150.166.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of December,

Before the undersigned Maitre Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

RES New Co. AG, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Vadianstrasse 59, 9000 St. Gallen, Switzerland, registered with the Handelsregister des Kantons St. Gallen under number CH-320.3.059.622-9,

duly represented by Caroline Streiff, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on December 2009,

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée.

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (private limited company) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

A member may join with one or more person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the "unipersonnelle" status of the Company.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Furthermore, the company may acquire, enhance and dispose of all securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Art. 3. The Company is existing under the name of "RES LuxCo".

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Esch-sur-Alzette.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. - Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500. (twelve thousand five hundred euro) represented by 250 (two hundred fifty) corporate units with a par value of EUR 50.- (fifty euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in the direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed by class A manager(s) and class B manager(s).

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, whereby at least one class A manager is present. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In case of a tie, a class A manager(s) shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on "société à responsabilité limitée".

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the sole manager/the board of managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the sole manager/the board of managers shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represent the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or by a general meeting of the members.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of all liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII. - General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of the Company's incorporation and shall terminate on 31 December 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2011.

Subscription and Payment

All of the two hundred fifty (250) corporate units have been entirely subscribed by RES New Co. AG, pre-named.

All the corporate units have been subscribed for a total amount of EUR 39,890,558.- whereby EUR 12,500.- shall be paid in cash and EUR 39,878,058.- consisting of 3,077,844 shares representing 5,48% of the share capital of the Spanish company Eolia Renovables de Inversiones, Sociedad de Capital Riesgo, S.A. (S.C.R.S.A.), a company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at Calle Padilla 17, 280006 Madrid, Spain ("Eolia"), shall be contributed in kind.

All of the EUR 12,500.- have been paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The proof of the valuation of the 3,077,844 shares of Eolia, pre-named, has been provided to the undersigned notary.

The total contribution value of 39,878,058 EUR shall be allocated to the share premium account.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to fix the number of managers to two and elect the following classes of managers for an indefinite period of time.

The following persons are appointed as managers:

a) Class A manager:

Mr. Claude Lang, manager, born on 12 October 1953 at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 45, Cité du Kirchberg, L-3733 Rumelange, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Class B manager:

Mr. Peter-Gerhard Nietzer, director, born on 11 October 1960, in Heilbronn, Germany, residing at Mittelwalders-trasse, 59, D-81377 Munich, Germany;

Second resolution

The registered office of the Company is set at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RES New Co. AG, une société constituée selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au Vadianstrasse 59, 9000 St. Gallen, Suisse, enregistrée au Handelsregister des Kantons St. Gallen sous le numéro suivant CH-320.3.059.622-9,

représentée par Caroline Streiff, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra ainsi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-devant mentionnés.

Art. 3. La Société existe sous la dénomination de "RES LuxCo".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500, (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50, (cinquante euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois-quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition pas la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance composé de gérant(s) A et de gérant(s) B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant A et au moins un gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, un gérant A devant être présent ou représenté lors de ce conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le vote du gérant A prévaut.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associées par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui exercent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées générales des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfice reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement pas le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale des associés se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites par RES New Co. AG, ci-dessus désignée.

Toutes les parts sociales souscrites ont été souscrites pour un montant total de EUR 39.890.558.-dont EUR 12.500.- ont été payés espèce et EUR 39.878.058.-, représentant 3.077,844 parts sociales représentant 5,48 % du capital social de Eolia Renovables de Inversiones, Sociedad de Capital Riesgo, S.A. (S.C.R.S.A.), une société constituée et régie selon les lois d'Espagne, ayant son siège social au Calle Padilla 17, 28006 Madrid, Espagne, ("Eolia"), ont été apportés en nature.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été entièrement payée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La preuve de l'évaluation des 3.077.844 parts sociales de Eolia, ci-dessus désignée, a été apportée au notaire soussigné.

La valeur totale de l'apport d'un montant de EUR 39.878.058.- sera entièrement allouée au compte prime d'émission.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ six mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique fixe le nombre d gérants à deux gérants et nomme les classes de gérants suivantes pour une durée indéterminée. Sont nommés comme gérants de la Société:

a) gérant A:

M. Claude Lang, gérant, né le 12 octobre 1953 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 45, Cité du Kirchberg, L-3733 Rumelange, Grand-Duché de Luxembourg;

b) gérant B:

M. Peter-Gerhard Nietzer, né le 11 octobre 1960 à Heilbronn, Allemagne, demeurant au Mittelwalderstrasse, 59, D-81377 Munich, Allemagne;

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. STREIFF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55131. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010005413/356.

(090200209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

F.I.E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 38.720.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 8 mai 2009 que:

- Que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes suivants ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

Monsieur Peter Caspar, administrateur

Monsieur Bernard Elvinger, administrateur et administrateur-délégué

Madame Heike Zimmer, administrateur

Monsieur Robert Petry, commissaire aux comptes

- Que l'administrateur suivant a démissionné de ses fonctions:

Madame Hubertina Wulms

- Que l'administrateur et administrateur-délégué suivant a changé d'adresse:

Monsieur Bernard Elvinger, du 60 rue de la Forêt L-7227 Bereldange au 138 route de Diekirch L-7220 Walferdange

Walferdange, le 22 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003777/22.

(090197686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Caro Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 350.000,00.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.170.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009

L'assemblée a décidée à l'unanimité et ce sur base de l'ordre du jour de révoquer Arcadia Gestion S.A. R.C.S. Luxembourg B 114043 de son poste de commissaire et ce avec effet au 1^{er} mars 2009.

L'Assemblée a aussi décidé de nommer avec effet au 1^{er} mars 2009 comme nouveau commissaire

Rudolf OESTGES, employé, demeurant à B-4790 BURG-REULAND, Bahnhofstrasse, 151

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

Plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16h30

Irma ROSS

Administrateur

Référence de publication: 2010004828/17.

(090199256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Oso Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.071.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 30 septembre 2009 a renouvelé les mandats des membres du conseil de surveillance:

- Monsieur Salim ISMAIL, membre de catégorie A et président du conseil de surveillance, administrateur de sociétés, La Cotonière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe, Madagascar;
- Madame Michelle DELFOSSE, membre de catégorie A du conseil de surveillance, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, membre de catégorie A du conseil de surveillance, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Monsieur Ziyad BUNDHUN, membre de catégorie B du conseil de surveillance, Level 4, Travel House, Sir William Newton Street, Port Louis, République de Maurice.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010.

Le Conseil de surveillance a ensuite, dans ses résolutions du 30 septembre 2009, renouvelle le mandat des membres du directoire:

- Monsieur Mathias ISMAIL, président du directoire, administrateur de sociétés, La Cotonière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe, Madagascar;
- Monsieur Gauthier ISMAIL, membre du directoire, administrateur de société, 4, rue saint Léger, CH-1205 Genève, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010.

L'assemblée générale du 30 septembre 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pour OSO GROUP S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010005426/32.

(090199714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Dommel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.926.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme. Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} décembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Mme. Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} décembre 2009 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 1^{er} décembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. et de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 1 décembre 2009.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA / T.C.G. Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010004635/21.

(090198686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

St.Quadrat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 48.055.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010004588/15.

(090198301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Global Equities and Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 112.580.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 novembre 2009

Résolution:

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer M. Joseph WINANDY, Président du Conseil d'Administration de la Société

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010004633/14.

(090198566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Maginvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.475.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 octobre 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs de Monsieur Joseph WINANDY et la société COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques BORDET.

L'Assemblée Générale ordinaire décide à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateur:

Monsieur Koen LOZIE
Né le 24/06/1965 à Deinze
Domicilié 18, rue des Sacrifiés
L-8356 Garnich

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes de V.O. Consulting Lux S.A.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.03.2010.

Né le 07.03.1941 à Lyon (France)
Domicilié 10 Boulevard Royal L-2227 Luxembourg

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010004634/25.

(090198555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Saphir Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 150.152.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the fifteenth day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Edison Capital Partners "Société Anonyme", having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 130.783

here represented by Ms Elsa BOURGOIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 November 2009.

2) OTAGO S.A., "Société Anonyme", having its registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, here represented by Mr John PENNING, employee, residing in Bridel, acting in his capacity as sole director of the company, having the power to bind the company by his single signature.

3) ECP HOLDINGS S.A., a company incorporated and registered on the British Virgin Islands under number 1412377, having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Ms Elsa BOURGOIS, prenamed, by virtue of a proxy given on 24 November 2009.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Saphir Capital Partners S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the provision of economic advice consisting in the provision of services and advice on micro-and macroeconomic matters as well as in business administration management and in all closely related or complementary services.

The company shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company also has as its object all activities relating to the acquisition, management, exploitation and sale of property both moveable and immovable, both tangible and intangible.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds. The company may pledge, assign, encumber or charge any of its assets or create any other security interest in all or part of its assets.

It can also invest in real estate and moveable property funds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at SIXTY THOUSAND EURO (60,000.- EUR) represented by SIX HUNDRED (600) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of the month of June at 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2009.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2010.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Edison Capital Partners, prenamed, two hundred shares	200
2) OTAGO S.A., prenamed, two hundred shares	200
3) ECP Holding SA (BVI), prenamed, two hundred shares	200
TOTAL: six hundred shares	600

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of FIFTEEN THOUSAND EURO (15,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2.- The following are appointed as directors:

- Mr Marc SMIT, employee, born in Düsseldorf (Germany) on 20 June 1972, residing at Grote bickersstraat 27, 1013 KN Amsterdam (The Netherlands);

- Mr Patrick HANSEN, employee, born in Luxembourg, on 26 October 1972, residing in L-6931 Mensdorf, 5, rue Wangert;

- Mr John Grégory Penning, employee, born in Luxembourg, on 17 August 1972, residing in L-8131 Bridel, 53, rue des Genêts.

3.- Has been appointed statutory auditor:

AUDEX s.à r.l., having its registered office in L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg B 64.276.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5.- The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary informs the appearing parties that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing parties.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quinze décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Edison Capital Partners "Société Anonyme", ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 130.783,

ici représentée par Madame Elsa BOURGOIS, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2009.

2. OTAGO S.A., "Société Anonyme", ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, en cours d'immatriculation au R.C.S. de Luxembourg

ici représentée par Monsieur John Grégory PENNING, employé privé, demeurant à Bridel, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société ayant les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

3. ECP HOLDINGS S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1412377 ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Elsa BOURGOIS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 novembre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Saphir Capital Partners S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services en matière économique et dans ce cadre, la fourniture de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier tangible et intangible.

La société peut également participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle peut en outre investir dans des fonds à caractère mobilier et immobilier.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,- EUR) représenté par SIX CENTS (600) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de

quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionnée ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Edison Capital Partners, précitée, deux cents actions	200
2) OTAGO S.A., précitée, deux cents actions	200
3) ECP Holding SA (BVI), précitée, deux cents actions	<u>200</u>
TOTAL: six cents actions	600

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EURO (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Marc SMIT, employé privé, né à Düsseldorf (Germany) le 20 juin 1972, demeurant à Grote bickersstraat 27, 1013 KN Amsterdam (Pays-Bas);

- Monsieur Patrick HANSEN, employé privé, né à Luxembourg, le 26 octobre 1972, demeurant à L-6931 Mensdorf, 5, rue Wangert;

- Monsieur John Grégory PENNING, employé privé, né à Luxembourg le 17 août 1972, demeurant à L-8131 Bridel, 53, rue des Genêts.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDEX S.à r.l., ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg B 64.276.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BOURGEOIS, J. PENNING, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010005400/411.

(090199794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.233.875,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Extrait du contrat de cession de parts sociales date du 1^{er} décembre 2009

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 1^{er} décembre 2009 que la société Ricks Holding Limited, ayant son siège social à Libra Tower, 23, Olympian Street, 3605 Limassol, Chypre, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 189 682, a cédé 692 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe G, classe H, classe I), soit un total de 2.076 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à Monsieur Trygve Grindheim, né le 8 janvier 1968 à Kristiansand, Norvège, demeurant à l'Appartement 15, 9 Wilbraham Place, Londres SW1X 9AE, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010004636/19.

(090198317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Bodycote Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.885.600,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.602.

Suite au transfert de parts sociales en date du 18 décembre 2009, intervenu entre les associés Bodycote Springwood Limited en qualité de cédant et Bodycote International Limited en qualité de cessionnaire, les 61 Parts Sociales Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 2.480,-) chacune et les 17 Parts Sociales Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 2.480,-) chacune, de BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. détenues par Bodycote Springwood Limited ont été transférées à Bodycote International Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à Springwood Court, Springwood Close, GB - SK10 2XF Macclesfield Cheshire, Royaume-Uni, de sorte qu'à ce jour Bodycote International Limited est l'associé unique de BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l..

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Eric VANDERKERKEN

Gérant

Référence de publication: 2010004637/19.

(090198306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Naguir des Roches S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 40, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 124.157.

Extrait du Procès Verbal

Il résulte de décisions prises par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 05 novembre 2009 que:

1. Monsieur Yannick BRACH démissionne de ses fonctions en qualité de gérant administratif avec effet immédiat.
2. Monsieur Sébastien JURANVILLE est révoqué de ses fonctions en qualité de gérant technique avec effet immédiat.
3. Monsieur Yannick BRACH, né à Epinal, le 14 mars 1979, demeurant à B-6792 Battincourt, 14, rue des 7 Fontaines, est nommé nouveau gérant technique de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
4. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Luxembourg, le 05 novembre 2009.

Yannick BRACH / Jérôme BRUCCHERI.

Référence de publication: 2010004644/16.

(090198706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Sub Lecta 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.206.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les administrateurs de la Société en date du 17 décembre 2009 que Monsieur Stefano Sostero a démissionné avec effet au 30 novembre 2009.

Il résulte des mêmes résolutions que Monsieur Giorgio De Palma, né le 28 août 1974 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle au 12, Via Senato, Milan, 20121 Italie, a été coopté en tant que nouvel administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur son élection définitive.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

1. M. Santiago Ramirez Larrauri;
2. M. Paolo Mattei;
3. M. Andrea Minguzzi;

4. M. Francisco Rudilla Molina;
5. Mme. Emanuela Brero;
6. M. Francisco Javier de Jaime y Guijarro;
7. M. Luigi Lanari;
8. M. Giorgio De Palma;
9. M. Bruce Hardy McLain; et
10. Mme. Bénédicte Moens Colleaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010004640/30.

(090198802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Foudre Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.583.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 décembre 2009 que:

1. L'adresse du siège social est fixée au, 6 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.
2. Sont élus aux postes d'administrateurs, pour une durée d'une année, leurs mandats arrivant donc à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2010:
 - a. Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles (Belgique) et résidant au 37, rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg
 - b. Monsieur Alain LAM, né à Rose Hill (Ile Maurice) le 28 février 1969, demeurant 24, rue du Docteur Ernest Feltgen, L-7531 Mersch.
 - c. Monsieur Patrick, MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et résidant au 37, rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg.
3. L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire vacant, pour la même période, la société REVICONSLT Sàrl, ayant au siège social 16, rue Jean L'Aveugle L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010004991/24.

(090199119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Octopussy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.900.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 30 novembre 2009 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Roger GREDEN, demeurant 4A rue de l'ouest L-2273 Luxembourg de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, demeurant 65 rue de Freylange B-6700 Arlon de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Décision a été prise d'accepter la démission de Madame Nelly NOEL demeurant 121 rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010004641/19.

(090198799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 879.464,82.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des associés du 16 juillet 2009

L'assemblée décide de nommer Madame Marie-Jeanne Chèvremont, née le 3 mai 1953 à Rédange (France) demeurant 138, rue A. Unden, L-2652 Luxembourg en qualité de gérante de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2009 et pour une période initiale de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004642/14.

(090198770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Nextstep Equity S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 132.132.

Herrn
Volker Kater
Firma Nexstep Equity S.A.
Breitlertrasse 31
D-55566 Bad Sobernheim

Ihnen als allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer (Administrateur Unique) der Firma Nexstep Equity SA müssen wir Ihnen mitteilen, dass wir mit sofortiger Wirkung sämtliche Mandate für die Firma Nexstep Equity SA niederlegen.

Hierbei handelt es sich um

- a) Mandat für die steuerliche Betreuung
- b) Übernahme der Domizilierung
- c) Übernahme der Position als Rechnungskommissar durch Herrn Reinhard Schulz.

ZIMMER & SCHULZ LUX S. À R.L.

Fiduciaire -Expert Comptable

Reinhard Schulz

President

Référence de publication: 2010004720/21.

(090198594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Rivera & Cie s.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-5445 Schengen, 3, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 148.291.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2009 que:

1. Monsieur Marcel FELTGEN est révoqué avec effet immédiat de ses fonctions de gérant technique de la société.
2. Monsieur Luc CLERO, cuisinier, né à Nantes (France), le 7 juillet 1967 et demeurant à L-5480 WORMELDANGE, Rue Principale, 110 nommé en tant que nouveau gérant technique de la société pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée par la seule signature de M. CLERO pour toute transaction financière inférieure à 501 € (CINQ CENT UN EUROS).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schengen, le 24 novembre 2009.

Roland P. LEGUIL / Yaquelin del Consuelo RIVERA MATEO.

Référence de publication: 2010004646/16.

(090198701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Fajavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.985.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Fajavest S.A.(2003 2224 874), avec siège social à L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96 985, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1348 du 18 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2688 du 4 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Monica ETIENNE, employée, demeurant à L-9964 Huldange 54, Duarrefstrooss, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Maune DEFAYS, manager, demeurant à B-4845 Jalhay, rue François Michoel 222 C5.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc DEFAYS, administrateur de société, demeurant à L-9964 Huldange 54, Duarrefstrooss.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de six cent quatre-vingt-deux mille euros (682.000.-€) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000.-€) à un montant de sept cent quatorze mille euros (714.000.-€) par la création et l'émission de six mille huit cent vingt (6.820) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune à émettre ensemble avec une prime d'émission totale de cent quatorze euros et soixante-treize cents (114,73 €).

2. Souscription et libération des six mille huit cent vingt (6.820) actions nouvelles à libérer moyennant apport de vingt et un mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (21.798) actions de la société anonyme de droit belge TERRA NUOVA S.A., avec siège social à B-4970 Stavelot 8, avenue des démineurs, évalués à six cent quatre-vingt-deux mille cent quatorze euros et soixante-treize cents (682.114,73 €).

3. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la société pour refléter ladite augmentation de capital.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (32.000.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel l'actionnaire déclare avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent quatre-vingt-deux mille euros (682.000.-€) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000.-€) à un montant de sept cent quatorze mille euros (714.000.-€) par la création et rémission de six mille huit cent vingt (6.820) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune à émettre ensemble avec une prime d'émission totale de cent quatorze euros et soixante-treize cents (114,73 €).

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les six mille huit cent vingt (6.820) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1. Par Monsieur Marc DEJAYS, prénommé,

à concurrence de six mille quatre cent trente (6.430) actions libérées par un apport de vingt mille cinq cent quarante-neuf (20.549) actions de ladite société anonyme de droit belge TERRA NUOVA S.A., pour une valeur de six cent quarante-

trois mille trente euros et trente-cinq cents (643.030,35 €) dont un montant de six cent quarante-trois mille euros (643.000.- €) est alloué au capital social et un montant de trente euros et trente-cinq cents (30,35 €) est alloué comme prime d'émission à une réserve extraordinaire et;

2. Par Madame Monique ETIENNE, prénommée,

à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix (390) actions libérées par un apport de mille deux cent quarante-neuf (1.249) actions de ladite société anonyme de droit belge TERRA NUOVA S.A., pour une valeur de trente-neuf mille quatre-vingt-quatre euros et trente-huit cents (39.084,38 €) dont un montant de trente-neuf mille (39.000.- €) est alloué au capital social et un montant de quatre-vingt-quatre euros et trente-huit cents (84,38 €) est alloué comme prime d'émission à une réserve extraordinaire.

Preuve de la valeur des actions apportées a été donnée au notaire soussigné, par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, par BDO Compagnie Fiduciaire avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, daté du 09 novembre 2009, lequel rapport signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Ledit rapport conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 682.114,73 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 6.820 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, assorties d'une prime d'émission globale de EUR 114,73."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à sept cent quatorze mille euros (714.000.-€) représenté par sept mille cent quarante (7.140) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune, entièrement libérées."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement deux mille trois cents Euros (2.300,00.-€).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Etienne, Defays, Defays, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 22 décembre 2009. Relation: CLE/2009/1268. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 23 décembre 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010005597/92.

(090199949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Centre Capital s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 128.508.

Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 3 Dezember 2009 sind folgende Änderungen beschlossen worden:

1. Der Rücktritt Maringa Assets SA, als Geschäftsführerin, wurde akzeptiert.

2. Herr Thomas Nehring, Angestellte, wohnhaft in 25 rue d'Orval, L-2270 Luxembourg, geboren in DK-Kopenhagen am 02 Januar 1969, wurde auf unbeschränkte Zeit als neue Geschäftsführer, ernannt.

Herr Thomas Nehring kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift vertreten.

Für die Gesellschaft
Gabriela Zaleski

Référence de publication: 2010004734/15.

(090198173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Parc Helfent Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.575.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter, die am 21. Dezember 2009 stattfand

Die Versammlung hat einstimmig unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung nimmt die Rücktrittserklärung des Verwaltungsratsmitglieds Herr Mario DI STEFANO zur Kenntnis und akzeptiert diese.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung
Herrn Frank BERLEPP, Geschäftsführer, geboren am 22. Februar 1959 in Braunschweig,
Deutschland, geschäftsansässig in D-70182 STUTTGART, Katharinenstraße 20,
zum Mitglied des Verwaltungsrats bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Dezember 2009.

Für die Gesellschaft
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010004653/22.

(090198663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 129.918.

In the year two thousand and nine, on the third day of December.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129159, holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated December 3rd, 2009.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129918, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, on 19th June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1859 of 1st September 2007, and amended by a deed of Maître Paul Decker, notary of 16th September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20th October, 2009, number 2051 (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignations of the managers in duty with effect as of the date of signature of the present resolution.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 10 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 10. Manager(s), Board of manager(s). (First paragraph).** The Company is managed by a Board of Managers composed by one or several managers."

Forth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the article 11 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

" **Art. 11. Powers of Manager(s) (Third Paragraph).** Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of Managers by the joint signature of any two Managers."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the fifth paragraph of the article 13 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

"Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decision made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers."

Sixth resolution

Consequently, the Sole Shareholder resolves to appoint the following person as Sole Manager of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered on the Trade Register of Luxembourg under the number B 129159.

Seventh resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to fifteen thousand euro (EUR 15,000.00), by the issue of one hundred (100) new shares having a par value of twenty five euro (EUR 25.00) each.

Eighth resolution

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of receivables and special reserves of ten million eight hundred thirty eight thousand five hundred point fifty euro (EUR 10,838,500.50) towards the Company, it being understood that an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) shall be allocated to the Company share capital and an amount of ten million eight hundred thirty six thousand point fifty euro (EUR 10,836,000.50) shall be allocated to the share premium account.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Ninth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) represented by 600 (six hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

Tenth resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Mrs. Pascale Haine to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129159, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 3 décembre 2009;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée AEIF LH Sub 01 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129918, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1859 du 1^{er} septembre 2007, et modifié par un acte du notaire Maître Paul Decker du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 octobre 2009, numéro 2051 (la Société).

II. Que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'accepter la démission des gérants en fonction avec effet à la date de la présente résolution.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance (Premier paragraphe).** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de un ou plusieurs gérants."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 11. Pouvoirs de Gérants (Troisième paragraphe).** Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 13 des Statuts de la Société comme suit:

"Quorum: Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés."

Sixième résolution

En conséquence, l'Assemblée décide de nommer comme Gérant

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159.

Septième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.500 (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 15.000 (quinze mille euros) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport ("Apport") en nature consistant en de créances et de réserves spéciales d'un montant total de dix millions huit cent trente-huit cent virgule cinquante euros (EUR 10.838.500,50) envers la Société, dont EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de dix millions huit cent trente-six mille virgule cinquante euros (EUR 10.836.000,50) seront imputés sur le compte prime d'émission.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée."

Dixième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise à tout gérant de la Société et à Mrs Pascale Haine de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6801

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 4.700,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52850. Reçu 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010005627/194.

(090199875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

CTG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.969.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter, die am 21. Dezember 2009 stattfand

Die Versammlung hat einstimmig unter anderem den folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Hauptversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung Herrn Frank BERLEPP, Geschäftsführer, geboren am 22. Februar 1959 in Braunschweig, Deutschland, geschäftsansässig in D-70182 STUTTGART, Katharinenstraße 20, zum Mitglied des Verwaltungsrats bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Dezember 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010004655/18.

(090198659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Hôtel Central, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, Am Beiebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 150.174.

STATUTS

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Josette GEORGES-MAYER, mère au foyer, née à Luxembourg le 1^{er} octobre 1949, demeurant à L-1817 Luxembourg-Bonnevoie, 58, rue d'Ivoix;

2.- Monsieur Pierre MAYER, employé e.r., né à Luxembourg le 10 mai 1947, demeurant à L-3544 Dudelange, 21, rue Jean Wolter; agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour sa mère;

3.- Madame Elisabeth MAYER-MOLITOR, mère au foyer, née à Luxembourg le 17 janvier 1926, demeurant à L-2324 Luxembourg, Fondation Jean-Pierre Pescatore;

4.- Monsieur Edouard MOLITOR, ambassadeur honoraire, né à Luxembourg le 14 février 1931, demeurant à L-2270 Luxembourg, 25, rue d'Orval,

5.- Monsieur Jean MOLITOR, expert comptable, né à Luxembourg le 25 juin 1927, demeurant à L-6973 Rameldange, 2, Am Beiebiérg, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour:

6.- Monsieur Jules MOLITOR, docteur en médecine, né à Luxembourg le 24 avril 1934, demeurant à L-4028 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jean Berg;

7.- Monsieur Ady MOLITOR, pharmacien e.r., né à Luxembourg le 23 mai 1929, demeurant à L-1333 Luxembourg, 1, rue Chimay;

8.- Madame Doris MOLITOR, hôtelière, née à Luxembourg le 28 février 1952, demeurant à L-1527 Luxembourg, 31, rue Maréchal Foch, et

9.- Madame Mady MOLITOR, psychologue, née à Luxembourg le 11 mai 1954, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 48, rue Emile Mayrisch.

Les comparants sub 3 et 6-9 ici représentés en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé en date du 7, 8 respectivement le 10 décembre 2009.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme sociale. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: "HOTEL CENTRAL".

Art. 2. Siège. Le siège de la société est établi dans la Commune de Niederanven. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. Objet. La société a pour objet le conseil en administration, la gestion de sociétés et plus particulièrement la fonction d'associée commanditée dans la société en commandite simple "Hôtel Central Molitor Luxembourg S.e.c.s."

En outre, la société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et procéder à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'à l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée - Exercice social. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales sans valeur nominale.

Art. 6. Cessions de parts sociales.

a.- Définition

Une branche familiale rassemble les associés qui descendent en ligne directe des fondateurs.

b.- Cession de parts sociales entre vifs

En cas de vente, les parts sont librement cessibles à des associés ou à des descendants en ligne directe des fondateurs.

En cas de donation, les parts sont librement cessibles à des associés ou à des descendants en ligne directe des fondateurs.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs, par vente ou par donation, à des non-associés ou à des non-descendants en ligne directe des fondateurs qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par acte notarié ou par acte sous seing privé et ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

c- De la transmission des parts sociales pour cause de décès

En cas de transmission pour cause de décès les parts sociales sont librement transmissibles à des descendants en ligne directe des fondateurs.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non-descendants en ligne directe des fondateurs qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les deux tiers des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa qui précède, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises au conjoint survivant En cas de décès du conjoint l'alinéa 2 du présent article entre en vigueur.

Dans les cas non prévus aux alinéas précédents, les parts ne sont transmissibles qu'avec l'agrément donné à l'héritier ou au légataire en Assemblée générale des associés représentant au moins les deux tiers des associés survivants.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ses droits, par un acte sous seing privé, soit opposable à la société.

d.- Du rachat des parts sociales

Au cas où l'assemblée a décidé ne pas agréer une cession de parts entre vifs ou une transmission pour cause de décès, la société peut racheter au nom et pour le compte de la société les parts sociales faisant l'objet de la cession ou de la transmission pour cause de décès au moyen des bénéfices sociaux ou des réserves libres, le tout dans les limites et les formes légalement permises. Si la gérance considère que le procédé de rachat est irréalisable ou inopportun, elle a l'obligation de proposer, sans délai, par lettre recommandée, l'achat des parts disponibles aux autres associés, lesquels y ont droit en proportion du nombre des parts sociales qu'ils possèdent.

L'acceptation par l'intéressé de la proposition doit intervenir dans les trente jours à compter du jour de la proposition, par lettre recommandée, à peine de forclusion.

Art. 7. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs. Les gérants peuvent sous leur responsabilité déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Représentation. Pour engager et représenter valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Bilan. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

Art. 10. Incapacité - Décès d'un associé. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux bilans et comptes de profits et pertes de la société et aux décisions des associés.

Art. 11. Disposition générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration du notaire

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et paiement

Les statuts ainsi arrêtés les associés ont souscrit les mille deux cents (1.200) parts sociales comme suit:

Associé	Nombre de parts
- M. Jean MOLITOR, prénommé	673
- M. Pierre MAYER, prénommé	1
- M. Edouard MOLITOR, prénommé	126
- Dr Jules MOLITOR, prénommé	124
- Mme Elisabeth MOLITOR, prénommée	123
- Mme Josette GEORGES-MAYER, prénommée	1
- M. Ady MOLITOR, prénommé	150
- Mme Doris MOLITOR, prénommée	1
- Mme Mady MOLITOR, prénommée	1
Total:	1.200

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.100,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean MOLITOR, prénommé, et

Monsieur Pierre MAYER, prénommé.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

- L'adresse du siège social est établie à L-6973 Rameldange, 2, Am Beiebiérg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. GEORGES-MAYER, P. MAYER, J. MOLITOR, E. MOLITOR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54465. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010005437/144.

(090200439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Sub Lecta 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.592.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les administrateurs de la Société en date du 17 décembre 2009 que Monsieur Stefano Sostero a démissionné avec effet au 30 novembre 2009.

Il résulte des mêmes résolutions que Monsieur Giorgio De Palma, né le 28 août 1974 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle au 12, Via Senato, Milan, 20121 Italie, a été coopté en tant que nouvel administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur son élection définitive.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

1. M. Santiago Ramirez Larrauri;
2. M. Paolo Mattei;
3. M. Andrea Minguzzi;
4. M. Francisco Rudilla Molina;
5. Mme. Emanuela Brero;
6. M. Francisco Javier de Jaime y Guijarro;
7. M. Luigi Lanari;
8. M. Giorgio De Palma;
9. M. Bruce Hardy McLain; et
10. Mme. Bénédicte Moens Colleaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010004657/30.

(090198651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Zibeline Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 85.350.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 décembre 2009 que:

1. L'adresse du siège social est fixée au, 6 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.
2. Sont élus aux postes d'administrateurs, pour une durée d'une année, leurs mandats arrivant donc à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2010:
 - a. Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles (Belgique) et résidant au 37, rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg
 - b. Monsieur Alain LAM, né à Rose Hill (Ile Maurice) le 28 février 1969, demeurant 24, rue du Docteur Ernest Feltgen, L-7531 Mersch.
 - c. Monsieur Patrick, MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et résidant au 37, rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg.
3. L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire vacant, pour la même période, la société REVICONSLT Sàrl, ayant au siège social 16, rue Jean L'Aveugle L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010004993/24.

(090199111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 72.198.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les administrateurs de la Société en date du 17 décembre 2009 que Monsieur Stefano Sostero a démissionné avec effet au 30 novembre 2009.

Il résulte des mêmes résolutions que Monsieur Giorgio De Palma, né le 28 août 1974 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle au 12, Via Senato, Milan, 20121 Italie, a été coopté en tant que nouvel administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur son élection définitive.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

1. M. Santiago Ramirez Larrauri;
2. M. Paolo Mattei;
3. M. Andrea Minguzzi;
4. M. Francisco Rudilla Molina;
5. Mme. Emanuela Brero;
6. M. Francisco Javier de Jaime y Guijarro;
7. M. Luigi Lanari;
8. M. Giorgio De Palma;
9. M. Bruce Hardy McLain; et
10. Mme. Bénédicte Moens Colleaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010004658/30.

(090198648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Edgewater S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.334.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2009

Les actionnaires de la société EDGEWATER S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Me Clay Thomas, directeur, demeurant à 1954, Hillcrest Road, Los Angeles
 - Monsieur Michael Lantry, directeur, demeurant à Palm Springs, California
 - Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- sont arrivés à leur terme en 2009, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,
- étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010004996/24.

(090199337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Familienblatt - Editions Luxemburgensia, Société Anonyme.

Siège social: L-3815 Schifflange, 6, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 11.839.

—
DISSOLUTION

Die Aktiengesellschaft "FAMILIENBLATT-EDITIONS LUXEMBURGENSIA", mit Sitz in L-3815 Schifflange, 6, rue Belle-Vue, wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den damaligen Notar Hyacinthe Glaesener, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 13. April 1973, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 104 vom 18. Juni 1973.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Francis Kessler mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 28. August 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 84 vom 12. März 1992, abgeändert.

Durch Urkunde, aufgenommen durch denselben Notar Francis Kessler am 25. November 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 176 vom 2. Mai 1992, wurde die Gesellschaft aufgelöst und ein Liquidator wurde ernannt.

AUSZUG

Aus einer Urkunde aufgenommen durch Notar Francis Kessler mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 23. November 2009, einregistriert in Esch-sur-Alzette am 25. November 2009, relation: EAC/2009/14356, geht hervor dass einstimmig folgende Beschlüsse gefasst wurden:

- der Liquidationsbericht des Liquidationskommissars wurde angenommen;
- die Liquidationshandlungen sowie die Liquidationskonten wurden angenommen;
- dem Verwaltungsrat sowie dem Rechnungskommissar der Gesellschaft wurde Entlastung für die der Auflösung und Liquidation vorausgegangene Zeit gewährt;
- dem Liquidator sowie dem Liquidationskommissar wurde Entlastung für ihre Handlungen und Tätigkeiten im Zuge der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft erteilt;
- die Liquidation der Gesellschaft wurde abgeschlossen;
- die Gesellschaftsschriften und -konten werden während mindestens 5 Jahren am ehemaligen Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG, Ausgehändigt an die Gesellschaft zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 18. Dezember 2009.

Référence de publication: 2010004712/34.

(090198394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Sylvain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 62.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 17 décembre 2009

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Christophe MOUTON né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Manuel BORDIGNON né le 4 juin 1969 à Esch-sur-Alzette et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SYLVAIN HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010004934/20.

(090199300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Euro Gastronomie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010005306/9.

(090199218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Vap International S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.469.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VAP INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 128.469, constituée suivant acte reçu le 7 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1482 du 18 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Marie Primiceri, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société anonyme en société anonyme de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation").

2.- Démission du Commissaire.

3.- Adoption de nouveaux statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme légale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société anonyme en société anonyme de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation").

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée accepte la démission du Commissaire, Fiduciaire Mevea S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme légale, et de procéder à une refonte totale des statuts, comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il est formé par les présents statuts, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La société adopte la dénomination "VAP INTERNATIONAL S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune, en vertu d'une décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou agences, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet social l'acquisition et l'appropriation, directement ou par le biais d'un autre véhicule, de risques liés à des crédits, à d'autres actifs ou engagements de tiers ou liées à tout ou partie des activités menées par des organismes et institutions internationales, des États souverains, instituts bancaires et entreprises publiques ou privées, par l'émission d'instruments de dettes, en particuliers des émissions obligataires, dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques, tel que défini par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation. Les instruments de dettes peuvent être émis de manière ponctuelle ou sur une base continue, par placements privés.

La Société peut exercer toutes transactions qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social et s'engager dans tout acte juridique et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation selon la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation à laquelle la Société est soumise, qui, selon les cas, sont nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social susmentionné.

En outre, mais à titre subsidiaire, la Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'en effectuer la gestion, le contrôle ou la mise en valeur.

La Société peut encore participer à la constitution, au développement et à la transformation de toutes sociétés sans porter préjudice à la réalisation de son objet social principal.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (Trente et un mille Euro) représenté par 310 (Trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euro) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Toute action est indivisible; la Société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Titre III. Conseil d'administration - Contrôle de la société

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 8. Réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou, à son défaut, sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Tout administrateur, empêché ou absent, pourra donner délégation par écrit, par télécopieur, ou par tout autre moyen électronique utilisé, à un de ses collègues pour le représenter aux réunions du conseil d'administration et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des administrateurs présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une réunion tenue en la présence physique de tous les administrateurs.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lequel sera annexé au procès-verbal de la délibération.

Une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par le conseil d'administration agissant par son président, un administrateur délégué ou tout autre mandataire qui en aura reçu le pouvoir par délégation.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée,

dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. Surveillance. La révision des comptes de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s).

Il(s) est ou sont nommé(s) par le conseil d'administration de la Société conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, et le conseil d'administration doit en déterminer le nombre, ainsi que la durée de son ou de leur mandat.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à tout autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 16. Procédure - Vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par e-mail ou par tout autre moyen un mandataire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à son défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée générale.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre VI. Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 18. Affectation des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 20. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et/ou complétée, ainsi que la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. VITTORE, R. MENEGUZ, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50019. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010005585/199.

(090200383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

OML Marketing SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.

R.C.S. Luxembourg B 97.143.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009

L'assemblée a décidée à l'unanimité et ce sur base de l'ordre du jour de révoquer Monsieur Paul Muller de son poste de commissaire et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008.

L'Assemblée a aussi décidé de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2008 comme nouveau commissaire

Caroline OESTGES, employée, demeurant à B-4790 BURG-REULAND, Bahnhofstrasse, 151

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

Plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16h30

Irma ROSS

Administrateur

Référence de publication: 2010004830/17.

(090199243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Waalfin Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 185.672.250,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.449.

Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung abgehalten im Gesellschaftssitz den 22 Dezember 2009

Aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung geht hervor:

1) Die amtierenden Verwaltungsratsmitglieder werden für ein weiteres Geschäftsjahr gewählt.

Der Verwaltungsrat setzt sich demzufolge wie folgt zusammen:

1) DE WAAL Ronald

2) HOOGSTRAAL Victor

3) PLATTNER Thomas

4) VAN NOORD Gert

Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluß zum 31. Januar 2010 entscheidet.

2) Der amtierende Rechnungsprüfer PricewaterhouseCoopers der Gesellschaft wird für ein weiteres Geschäftsjahr gewählt. Sein Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluß zum 31. Januar 2010 entscheidet.

Luxemburg, den 22 Dezember 2009.

Waalfin Holding S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2010004727/23.

(090198346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Our World Equity S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.376.

Herrn

Volker Kater

Firma Nexstep Equity SA

Breitlerstrasse 31

D-55566 Bad Sobernheim

Mandatsniederlegung Our World Equity S.A.

Ihnen als allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer (Administrateur Unique) der Firma Nexstep Equity SA müssen wir Ihnen mitteilen, dass wir mit sofortiger Wirkung sämtliche Mandate für die Firma Nexstep Equity SA niederlegen

Hierbei handelt es sich um

- a) Mandat für die steuerliche Betreuung
- b) Übernahme der Domizilierung
- c) Übernahme der Position als Rechnungskommissar durch Herrn Reinhard Schulz.

ZIMMER & SCHULZ LUX S. À R.L.

Fiduciaire - Expert Comptable

Reinhard Schulz

President

Référence de publication: 2010004717/22.

(090198597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

De Hauke Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.644.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 15 décembre 2009 que:

- la cooptation de Madame Séverine Lambert à la fonction d'administrateur a été ratifiée;
- les administrateurs suivants ont été reconduits dans leur fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009:

* Monsieur Luca Gallinelli, Président,

* Madame Rita Goujon,

* Madame Séverine Lambert,

tous trois avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

- le Commissaire aux comptes, Fin-Contrôle S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B 42.230, a été reconduit dans sa fonction, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour De Hauke Finance S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010004948/22.

(090199060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

OML East West Trading Company S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.

R.C.S. Luxembourg B 112.006.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009

L'assemblée a décidée à l'unanimité et ce sur base de l'ordre du jour de révoquer Monsieur Paul Müller de son poste de commissaire et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008.

L'Assemblée a aussi décidé de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2008 comme nouveau commissaire

Caroline OESTGES, employée, demeurant à B-4790 BURG-REULAND, Bahnhofstrasse, 151

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

Plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16h30

Irma ROSS

Administrateur

Référence de publication: 2010004833/17.

(090199221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Parcadia Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.693.

A. Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la société en date du 15 octobre 2006

Le conseil d'administration a décidé de nommer, en remplacement de BNP Paribas S.A., Harewood Asset Management S.A.S., une société anonyme simplifiée de droit français ayant son siège social au 20 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, représentée par M. Alexandre Mojaisky, en tant que déléguée à la gestion journalière de la Société avec effet au 15 octobre 2006.

B. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg le 18 décembre 2002

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de ne pas renouveler le mandat d'administrateur des personnes suivantes:

- M. François Freyeisen; et

- M. Tomoko Nunoï,

avec effet au 18 décembre 2002.

C. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société qui s'est tenue à Luxembourg le 1^{er} septembre 2009

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat d'administrateur des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010:

1) Harewood Asset Management S.A.S, 20, boulevard des Italiens, 75009 Paris, représentée par M. Alexandre MOJAIKY, 20, boulevard des Italiens, 75009 Paris;

2) Docteur Yves WAGNER, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

3) M. Masaharu SUGAHARA, Grantokyo North Tower, 1-9-1-Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo;

4) M. Masakatsu YAMADA, Grantokyo North Tower, 1-9-1-Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo; et

5) M. Stéphane RITZ, Grantokyo North Tower, 1-9-1-Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat de PriceWaterhouse-Coopers, S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010.

D. Rectification de la dénomination sociale de Harewood Asset Management

Suite à une erreur rédactionnelle la dénomination sociale de Harewood Asset Management n'est pas Harewood Asset Management S.A. mais Harewood Asset Management S.A.S.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010006068/37.

(090200178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

OML Buildings, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.

R.C.S. Luxembourg B 102.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 24 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010004835/10.

(090199213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

OML Buildings, Société Anonyme.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.

R.C.S. Luxembourg B 102.317.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire: du 21 décembre 2009

L'assemblée a décidée à l'unanimité et ce sur base de l'ordre du jour de révoquer Monsieur Paul Muller de son poste de commissaire et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008.

L'Assemblée a aussi décidé de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2008 comme nouveau commissaire

Caroline OESTGES, employée, demeurant à B-4790 BURG-REULAND, Bahnhofstrasse, 151

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

Plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16h30

Irma ROSS

Administrateur

Référence de publication: 2010004836/17.

(090199209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

O-Metall Finport Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.

R.C.S. Luxembourg B 115.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 24 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010004838/10.

(090199193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Take Off Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 131.182.

Cession de parts

Entre les soussignés:

Monsieur AKDIME MOSTAFA, commerçant, né à CASABLANCA (Maroc) le 07/10/1954, propriétaire de 10 parts dans la société TAKE OFF SARL immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 131182 et dont le capital social est fixé à EUR 12.500 euros, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 125 chacune.

ci-après appelé le "cédant"

et

Mademoiselle RICBOURG Claire, employée privée, né à METZ le 25/05/1987, et demeurant à L-4011 ESCH/ALZETTE-119, rue de l'Alzette.

ci-après dénommé "le cessionnaire"

Il a été convenu ce qui suit:

Le cédant AKDIME MOSTAFA cède par la présente au cessionnaire RICBOURG Claire, qui accepte, 20 parts correspondant à 20 % du capital de euro 12.500 de la société TAKE OFF SARL, Le prix de la cession à été fixé à EUR 2.500,00 correspondant à EURO 125 par part.

Tous frais quelconques découlant de la présente cession y compris tout frais d'enregistrement éventuel ou de signification sont à la charge du cessionnaire.

Fait à Luxembourg, le 04 novembre 2009, chaque partie reconnaissant avoir reçu un original de la présente convention.

Mostafa AKDIME / Claire RICBOURG

LE CEDANT / LE CESSIONNAIRE

Référence de publication: 2010004981/27.

(090199443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

CIGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.496.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 décembre 2009

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en lieu et place de Monsieur Maurice HOUSSA.

Le mandat d'administrateur ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010004928/15.

(090199343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Peinture Güth S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 281, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 92.513.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010004589/15.

(090198298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Caro Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 24 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010004827/10.

(090199261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Gest.Ge. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.072.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 2 décembre 2009, LAC/2009/51707 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 novembre 2009, acte n°544, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société GEST.GE. S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Référence de publication: 2010004957/17.

(090199161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Selenia, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.257.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 23 décembre 2009

L'assemblée

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation en date du 6 décembre 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans dans les locaux de SGG au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (ou tout autre local que cette société occupera), à partir du 23 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Selenia, en liquidation volontaire

Référence de publication: 2010004959/18.

(090199559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Millilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.641.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.022.

En date du 21 Octobre 2009, la totalité des 56.414 parts sociales de la Société détenues par la société MILLIPORE INTERNATIONAL HOLDING COMPANY B.V., a été transférée à la société Millipore International Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, L-1840, 2a, boulevard Joseph II, établie et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148.420.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010004649/17.

(090198671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.
